

des Princes &c. Novemb. 1715. 359

le Comte d'Isle frere du Duc d'Argile, (quoique grand zélateur du parti des Wigs, & d'une famille qui depuis près d'un Siècle a toujours été ennemie de la Maison Royale de Stuart), s'étant levé dit, " qu'il
" étoit surprenant qu'on voulût dans un cas pareil,
" se distinguer de tous les Tribunaux de judicature
" de l'Europe : que par tout ailleurs on accorderoit
" aux accusez, non seulement copies de toutes les
" pièces qui pouvoient servir à leur défense ; mais
" aussi que l'on concouroit à tous les moyens, qui
" pouvoient être utiles à leur justification ; à plus
" forte raison ne devoit-on point faire obstacle de
" laisser voir à un accusé, les propres papiers, dont
" on l'a privé dans le tems où il n'y avoit pas le
" moindre indice contre lui. Que toutes les pro-
" cedures de cette Chambre, ayant éclairé, même
" hors du Royaume, l'Europe entière étoit atten-
" tive sur ce qui s'y passeroit. Il conclut, *qu'il étoit*
de la justice, de l'honneur, de la reputation, & de
candeur du premier Tribunal de la Grande Breta-
gne de ne pas laisser le moindre soupçon de partia-
lité & d'injustice. Alors tous les Seigneurs d'une commune voix, accorderent à l'accusé la permission qu'il demandoit. & un mois de terme pour préparer ses défenses.

IV. Le Comte de Sunderland Gendre du Duc de Marlborough, s'étant excusé d'aller remplir la Vice-Royauté d'Irlande, à laquelle il avoit été nommé ; il a été honoré de la Charge de Garde du Sceau privé, poste de confiance, qui le met beaucoup plus en état que celui qu'il abandonnoit, de favoriser les Seigneurs avec lesquels il est allié de sang ou d'inclination. Quant à la Vice-Royauté d'Irlande, le nouveau Roi n'en a pas disposé, mais il a nommé le Duc de Grafton, & le Comte de Galloway François réfugié, (connu sous le nom de *Marquis de Ruigny*)

*Le Comte
de Sunder-
land est fait
Garde du
Sceau privé.*

*Les Lords
Grafton &
Galloway
Justiciers
d'Irlande.*